

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment son article 2.2.8,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 21 mars 2024 portant sur la délégation de compétences au Président,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Laurent DUFOUR**, Directeur Immobilier de la CCI Artois, à l'effet de signer toute convention de mise à disposition anticipée des locaux situés au sein de l'ensemble immobilier dénommé EKINOKS sis rue Jean Létienne à Lens, en cours de construction et objet de la vente en l'état futur d'achèvement en date du 20 avril 2022.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 25 avril 2024



Philippe HOURDAIN
Président